



BULLETIN MUNICIPAL

CHAILLY-EN-BRIE

NUMÉRO 34

A LA UNE

- PÉRIODE COVID
- LA COMMUNE EN 2020



ÉQUIPE MUNICIPALE



Thierry HIERNARD
1^{er} Adjoint



Jean-François LEGER
Maire



Florence DE BRABANDERE
2^{ème} Adjointe



Sébastien CORBISIER
3^{ème} Adjoint



Éric ANGER
Conseiller Municipal



Cassandra CORBISIER
Conseillère Municipale



Alain CHARPIGNON
Conseiller Municipal



Laina CHARPIGNON
Conseillère Municipale



Grégory MASSON
Conseiller Municipal



Rose-Marie BRAVO
Conseillère Municipale



Christine CARON
Conseillère Municipale



Gérard BARBIER
Conseiller Municipal



Cécile LEGER
Conseillère Municipale



Corinne MENEGAULT
Conseillère Municipale



Bruno NEYRINCK
Conseiller Municipal



Delphine NEYRINCK



Laurent GAGNOT

Le Billet du Maire - p.4

Incivilités - p.22

**Billet Communauté
d'Agglomération - p.6**

**Démarches
Administratives - p.25**

COVALTRI - p.8

**Administrations
Communes - p.27**

**Votre Commune
en 2020 - p.10**

**Pré-Inscriptions Scolaire,
Cantine et Périscolaire - p.29**

Chailly Demain - p.13

Accueil de Loisirs - p.30

**Situation Financière
de la Commune - p.14**

**Zoom sur
l'Urbanisme - p.31**

**Evènements
Municipaux - p.15**

L'Etat Civil - p.33

**L'Ecole Geoffroy
St Hilaire - p.16**

**Tarifs Communaux
2021 - p.34**

**Lycée de la
Bretonnière - p.18**

Hommages 2020 - p.35

Associations - p.19



Chers Caïbotin(e)s,

2020 restera sans doute à jamais dans nos esprits, une année terrible qui aura remis en cause beaucoup de nos fondamentaux. Elle nous aura permis d'ouvrir les yeux sur la fragilité de l'espèce humaine. Bien sûr, cette dernière aura (espérons-le) le dernier mot sur ce satané virus, mais quels dégâts aura-t-il occasionné ? Notamment sur la jeunesse, une jeunesse qui a besoin de contacts, de relations pour s'épanouir et devenir adulte ! Combien d'années faudra-t-il pour nous redresser ? Et l'Homme aura-t-il la sagesse de se remettre en question, de changer sa course en avant permanente au progrès, au détriment de la planète qui nous héberge et nous donne le meilleur d'elle-même ? Cette terre que nous empruntons à nos enfants, ainsi que le citait Antoine de St Exupéry, dans quel état leur restituerons-nous ? Il y aurait tant à dire sur les politiques menées ces dernières décennies, et sur l'évolution de l'Homme...

C'est dans ce contexte très particulier que sont de nouveau écrites ces quelques lignes. Tout d'abord, j'aurai une pensée pour les personnes disparues en 2020, et tout particulièrement pour Michel MOUILLERON qui fut conseiller municipal 36 ans durant. L'un de ceux qui m'a mis le pied à l'étrier, et permis de comprendre tellement de choses... En effet, de l'extérieur, la critique est facile quant aux actions menées. Mais chercher à comprendre, puis agir, au service d'une commune, d'un territoire, est un exercice bien plus difficile.

Un moment bien plus agréable fut celui de la cérémonie de vœux 2020, au cours de laquelle j'ai eu le grand plaisir de remettre la médaille d'honneur vermeil à Roger DRIOT, conseiller municipal de 1989 à 2020, qui fut également adjoint au Maire de 1995 à 2008. Que de choses apprises grâce à toi Roger ! MERCI !!

Revenons à notre commune et son actualité. Enfin, l'équipe municipale a pu se mettre en place et commencer à travailler. Pas toujours facile tant les emplois du temps des uns et des autres sont souvent bien chargés, mais nous lançons de nouveaux projets, ainsi que nous nous y sommes engagés. L'organisation des réunions est difficile, à fortiori au niveau intercommunal où la visioconférence s'impose, au détriment de la proximité indispensable aux bonnes relations de travail, en raison notamment des règles de distanciation qu'il nous faut respecter. Il s'agit d'un mandat de transition, et il me faut préparer une nouvelle génération qui sera ensuite portée aux responsabilités ! Là se trouve peut-être d'ailleurs mon plus grand défi, assurer la pérennité des actions menées au service de nos concitoyens et de notre belle commune.

Au-delà des remerciements que j'adresse à l'ensemble de l'équipe, je remercie bien naturellement les collègues qui ont accepté de servir à mes côtés comme adjoints. Et puis, quand même, une pensée très particulière pour nos deux benjamins. Dans un contexte où à peine un électeur sur trois exprime son vote, à un âge auquel on pense souvent davantage à profiter des amis, je leur tire mon chapeau pour leur démarche de vouloir travailler pour la commune, pour vous ! Une belle démarche citoyenne et exemplaire!

Vous retrouverez au fil des pages de ce bulletin les réalisations de ces derniers mois. Un bulletin fortement remanié comme vous le constaterez. La nouvelle génération arrive ! Les collègues ont pu s'exprimer au travers des divers focus des pages suivantes. Mais l'œil dans le rétroviseur n'a d'utilité que s'il permet de se concentrer pour aller encore et toujours de l'avant. J'évoquerai ici un projet que nous aurons mis une vingtaine d'années à réaliser, et qui trouvera son aboutissement au cours de ce mandat.

Au début des années 2000, la commune a en effet vu passer de près la mise en place d'un centre éducatif fermé au cœur du village, sur la propriété du château de Voisin appartenant alors à la commune de Coulommiers. Imposé au plus haut niveau de l'État, ce projet n'a finalement pas vu le jour, à notre grand soulagement. Immédiatement, la commune s'est alors portée acquéreur de cette propriété qui servait autrefois de « colonie / centre de vacances » pour les petits Columériens. Une décision difficile à exposer au conseil municipal pour le jeune Maire que j'étais alors, tant l'enjeu financier était important à l'échelle de notre commune.

Très rapidement, nous avons pu lier convention avec le Conseil Général pour louer les locaux les plus récents aux services de l'agence routière territoriale, suite à la fermeture de la DDE de Coulommiers. Vint ensuite la vente de terrains le long de la route du Château, puis la thésaurisation des loyers.

Le parc avait été réhabilité afin de constituer un fort sympathique lieu de promenade avec le petit plan d'eau. Il ne restait donc que la partie bâtie ancienne, ayant appartenu à M. Geoffroy ST HILAIRE, « le Château », à réhabiliter. Les travaux sont considérables, et il n'était pas question d'engager une opération pouvant mettre en difficulté les finances communales. Encore fallait-il également avoir un projet pour ce bâtiment ! Si, pour ma part, j'avais dès l'acquisition en 2006 la vision du projet en question, encore fallait-il que cette vision soit partagée par tous lorsque nous aurions la capacité financière de le réaliser.

A chaque fois que j'ai eu l'occasion de l'évoquer à des habitants, à notre regretté ami Gilles (qui a écrit le livre sur Chailly-en-Brie), j'ai vu des yeux s'écarquiller et valider l'idée ! Il en fut de même lorsque je l'ai exposé à la nouvelle équipe municipale. Le pari fou de 2006 était gagné ! Il nous faudra composer avec le bâtiment existant, ses contraintes techniques, mais le bâtiment réhabilité recevra donc les services de la mairie. La salle du conseil sera enfin accessible aux personnes à mobilité réduite, et plus grande que l'actuelle pour les mariages. Son grand parking, son environnement calme et sécurisé sont autant de qualités dont ne dispose pas notre mairie actuelle.

Encore à l'état d'ébauche, le projet doit maintenant être affiné et, dès que possible, remis aux financeurs pour obtenir des subventions.

Le bâtiment de l'actuelle mairie est sain, accessible au rez-de-chaussée aux personnes à mobilité réduite, nous n'aurons aucune difficulté à lui trouver une destination à moindre coût. Ce projet mettra plusieurs années à voir le jour, et nous vous tiendrons bien sûr informés de son avancement.

Je ne peux refermer ce billet du Maire sans avoir un mot pour les agents de la commune, et les remercier très chaleureusement pour leur travail, leur implication. En nombre limité, soyez assurés qu'ils font vraiment le maximum pour servir la collectivité.

A l'aube de cette nouvelle année, au nom de l'équipe municipale, je vous adresse mes très sincères vœux de bonheur, de réussite dans vos projets, mais aussi et avant tout de bonne santé. Plus que jamais, nous constatons à quel point cette santé est notre bien le plus précieux. Soyez prudents, pour vous, pour vos proches, pour les autres !

Votre Maire
Jean-François LEGER



Les projets de votre communauté d'agglomération :

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie compte 54 communes, suite à la fusion avec 12 communes de l'ex-Pays Créçois. Dans le contexte si particulier de cette année 2020, marquée par la crise sanitaire, votre intercommunalité s'est attachée à apporter son aide aux communes face à l'épidémie et à poursuivre les projets engagés.

Face à la crise, l'agglomération s'est mobilisée dès les premiers jours pour acheter du gel hydroalcoolique, acquérir et distribuer des masques à nos professionnels de santé et nos habitants. Sur le plan économique, nous avons décidé de soutenir la reprise de l'activité des entreprises du territoire, en participant au fonds régional Résilience Ile-de-France. Ce qui a permis de sauver des entreprises frappées de plein fouet par les conséquences de cette crise sanitaire.

Une campagne de communication pour inviter les habitants à consommer local a également été lancée durant l'été, en soutien à nos commerçants et artisans. Enfin, nous avons offert l'accès à nos télécentres pendant les périodes de confinement, afin d'encourager et faciliter le télétravail.

Comme dans vos communes, la crise sanitaire

a ralenti le renouvellement du conseil communautaire suite aux élections municipales de mars dernier. J'en profite pour remercier les élus communautaires, qui m'ont fait l'honneur de me renouveler leur confiance. Malgré une installation tardive, la nouvelle équipe s'est mobilisée pour mettre en œuvre les projets décidés collectivement :

Développement économique :

- Lancement des travaux d'extension du télécentre à Coulommiers en novembre dernier pour une durée de 8 mois ;
- Poursuite des études pour l'aménagement du parc d'activités de Voisins à Mouroux ;

En matière d'emploi et d'insertion :

- L'ensemble des 54 communes de l'agglomération est désormais rattaché à la Mission Locale de la Brie et des Morins, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche de formation, d'emploi et d'insertion ;
- En 2021, en raison de la crise sanitaire, le Forum des Métiers et de l'Emploi sera remplacé par des forums et des actions tout au long de l'année, en partenariat avec Pole Emploi ;
- Des ateliers numériques seront proposés aux chercheurs d'emploi sur les 3 sites de l'agglomération dès le 1er trimestre 2021, en partenariat avec Pole Emploi, Cap Emploi et la Mission Locale de la Brie des Morins.

Tourisme :

- Après le succès rencontré par les balades proposées sur La Marne cette année, des travaux de rénovation des haltes fluviales de La-Ferté-sous-Jouarre, St-Jean-les-deux-Jumeaux et Nanteuil-sur-Marne vont démarrer pour renforcer l'attractivité touristique de La Marne, en aménageant un véritable pôle fluvestre. Deux autres phases sont en cours d'étude.

Eau potable et d'assainissement :

- Un important programme de travaux est établi pour améliorer et sécuriser la production d'eau potable, avec notamment des opérations en cours ou en projet à Chamigny et Coulommiers ;
- Poursuite des projets en matière d'assainissement, avec notamment l'aménagement de stations d'épuration à Guérard, Dammartin-sur-Tigeaux, Amillis, Chevru et Maisoncelles-en-Brie.

Prévention des inondations :

- La communauté d'agglomération a sensibilisé le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le travail à mener en urgence sur l'aval du Grand Morin pour concrétiser dès 2021 le travail réalisé par l'ex-Pays Créçois.

Transport et mobilités :

- Versement d'une aide de 63€ pour financer la carte Imagine R des lycéens ;
- Depuis le 6 janvier dernier : mise en œuvre de nouvelles lignes de Transport à la Demande à Beauthel-Saints, Amillis, Chevru, Marolles-en-Brie, Coulommiers et Dagny ;
- En 2021, l'agglomération devra élaborer son Plan Local de Déplacements, avec notamment l'objectif d'optimiser le fonctionnement des transports en commun sur le territoire.

Santé :

- Construction d'une maison médicale à La Ferté-sous-Jouarre, avec des médecins généralistes, des paramédicaux et un laboratoire d'analyse. Les travaux ont démarré.

Environnement :

- Ouverture en 2020 de la 1ère plateforme énergétique du département pour conseiller les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement. Pour contacter le conseiller : 01 84 32 03 23 ;
- Après l'avis favorable de l'Etat obtenu en 2020, votre communauté d'agglomération continuera de se mobiliser dans la création du Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin.

Enfance et petite enfance :

- En cours : construction d'un nouvel accueil de loisirs et d'un multi-accueil à Coulommiers, pour une ouverture en janvier 2022 ;
- En projet : un nouvel accueil à Mouroux et réhabilitation/extension de l'ALSH de Pommeuse ;
- A l'étude : l'extension de ces compétences ALSH et Petite Enfance à l'ensemble des 54 communes.

En matière d'équipements sportifs et de loisirs :

- Maîtrise d'œuvre en cours pour la construction d'une nouvelle piscine à Crécy-la-Chapelle ;
- En cours : travaux de rénovation du bassin extérieur de la piscine à la Ferté-sous-Jouarre, avec l'installation d'un bassin nordique, pour une ouverture au printemps 2021 ;
- A l'étude : création d'un bassin extérieur à la piscine de Coulommiers, poursuite du projet de création d'un city stade à Tigeaux (engagé par l'ex-Pays Créçois) et agrandissement du gymnase des Picherettes à Jouarre ;
- Cinéma : une procédure juridique est engagée pour mettre fin au bail de l'exploitant actuel, qui ne donne pas satisfaction.

Services publics :

- Labellisation de 3 Maisons France Service à La Ferté-sous-Jouarre, Crécy-la-Chapelle et Coulommiers pour rapprocher de nombreux services publics de nos concitoyens. L'obtention

du label pour ces 3 sites est attendue pour le début d'année 2021.

Déploiement de la Fibre optique :

- Votre communauté d'agglomération finance le raccordement de chaque foyer à la fibre suivant le programme pluriannuel fixé par Seine-et-Marne Numérique :

- En 2020 : les communes de Chauffry, Dammartin-sur-Tigeaux, Pézarches et Tigeaux ont été raccordées ;
- En 2021 : Changis, Méry-sur-Marne, Pierre-Levée, Sammeron, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Sainte Aulde, Sept-Sorts et Signy-Signets seront raccordées.

La commercialisation auprès des habitants débutera l'année suivante du déploiement.

Pour en savoir plus sur ces projets et découvrir l'ensemble de nos actions, je vous invite à vous rendre sur le site : www.coulommierspaysdebrie.fr

Ugo PEZZETTA

Président de l'agglomération Coulommiers
Pays de Brie

CONTACT :

communication@coulommierspaysdebrie.fr
Tél : 01 64 75 38 93

LE MEILLEUR DÉCHET ? CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

La défense de l'environnement est un enjeu majeur de notre société. S'il est bien difficile de dire si le monde de demain sera meilleur ou pire que le monde d'hier, il est certain qu'il devra être différent en matière de respect de dame nature ! L'activité humaine est grandement responsable des pollutions de toutes sortes. C'est dans ce cadre que les collectivités s'inscrivent, au travers des syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères, pour optimiser les chaînes de traitement et de tri, mais aussi pour devancer les normes de pollution les plus sévères.

La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Chaque français en produit 580 kg par an, selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). Il faut produire moins de déchets et mieux les trier pour préserver les matières premières et maîtriser l'impact sur l'environnement. Trop de déchets jetés dans le bac à ordures ménagères devraient être destinés au tri. Nous ne pouvons plus penser ordures ménagères, mais devons organiser le tri de la meilleure façon, afin de réduire toujours plus les quantités de déchets produites. A défaut, nos factures vont exploser !

L'Etat nous impose – souvent par le levier fiscal – de réduire les quantités produites. Si nos actions peuvent parfois être mal comprises, il est du rôle de vos syndicats de collecte et de traitement de vous accompagner, tant pour diminuer les pollutions générées, que pour maîtriser les coûts à la charge des habitants.

Notamment, les modalités de collecte doivent être reconsidérées, dans le but de produire moins de déchets non recyclables. Depuis le 1er mai 2019, trier n'a jamais été aussi facile pour les habitants de notre territoire. Le guide du tri en détaille l'ensemble des consignes, les erreurs à éviter, les bons réflexes.... L'application « Guide du Tri » permet également de répondre à la question « où dois-je mettre ce déchet ? »

Le tri à la loupe

Les emballages en plastique :

En plus des bouteilles, flacons, bidons vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri (jaune) : les tubes en plastique (tube de dentifrice...), le polystyrène, les sacs, sachets et films ainsi que tous vos pots (pot de yaourt, de crème de fraiche...), boîtes et barquettes.

Les emballages en métal :

En plus des boîtes de conserve, bidons, aérosols et cannettes en métal, vous pouvez maintenant jeter dans votre bac de tri tous les petits emballages métalliques. Il s'agit d'emballages comme certaines capsules de café, les tubes de crèmes ou les plaquettes de médicaments, les opercules, les gourdes (compote à boire...) et les sachets (café...).

Les cartons et les briques alimentaires :

Tous les petits cartons vides et les briques alimentaires sont à trier. Pour les grands cartons il est préférable de les déposer en déchèterie, car ils sont susceptibles de créer des incidents sur la chaîne de tri.

Les papiers :

Tous les papiers de lecture et d'écriture se recyclent : les journaux et magazines, les publicités et prospectus, les catalogues, mais aussi les enveloppes, les livres, les cahiers, les courriers et les lettres.

Les emballages en verre :

Le verre se recycle à l'infini ! Les bouteilles, pots et bocaux en verre de couleur ou transparent doivent être déposés dans les bornes à verre pour être recyclés. Ne surtout pas les jeter avec les ordures ménagères, ils provoquent des incidents très lourds dans les fours. En revanche, la vaisselle, la porcelaine ou la céramique créent des perturbations dans le processus de recyclage dans les verreries et sont à jeter avec les ordures ménagères ou en déchèteries.

Nous collectons pour valoriser votre TRI (COVALTRI), cela suppose des changements de comportements.

Aidez-nous à progresser !

FOCUS SUR LES ENCOMBRANTS

Pourquoi avoir changé les modalités de collecte des encombrants ?

- La collecte des encombrants (qui finit majoritairement en enfouissement !) a été multipliée par trois entre 2014 et 2020, au détriment d'un dépôt en déchèterie qui permet de mieux trier et recycler ;
- Outre le coût considérable de la collecte, la gestion des encombrants est une catastrophe :
 - o sur le plan environnemental ;
 - o sur le plan financier, avec la hausse considérable de la fiscalité sur tous les déchets non recyclés et des coûts de collecte.

Il n'était donc pas responsable de maintenir le système en l'état. Pourtant, au contraire d'autres territoires, il n'a pas été souhaité supprimer ce service car un certain nombre de personnes ne peuvent se rendre en déchèterie, qui doit pourtant rester l'exutoire à privilégier, au regard des possibilités de tri et de recyclage qu'elle permet !

Le ramassage des encombrants est important, pour la propreté de nos villes et pour les concitoyens. Deux possibilités s'offrent afin de se débarrasser des encombrants :

o La première, à privilégier, les déchèteries :

Sous condition de demeurer dans l'une des 167 communes dépendant du SMITOM Nord Seine-et-Marne, l'accès aux déchèteries du SMITOM est gratuit pour les particuliers. Après s'être muni de la carte d'accès de la CNI et d'un justificatif de domicile (de moins d'un an), les résidents du territoire peuvent se rendre en déchèterie pour y déposer jusqu'à 4m³ de déchets par jour, et jusqu'à 0.5m³ de Déchets Diffus Spéciaux (D.D.S.), mais uniquement dans les déchèteries prévues à cet effet pour ces derniers. Les apports d'huile de vidange sont limités à 20 litres par jour. Un quota annuel de 18m³ gratuits de dépôts de déchets par foyer est autorisé. Au delà de ce quota, il est possible de déposer des déchets en s'acquittant d'un droit de dépôt en fonction de la nature des déchets déposés.

o La seconde : l'enlèvement des encombrants au pied du domicile, sur rendez-vous :

COVALTRI77 maintient la collecte des ENCOMBRANTS SUR APPEL sur les 84 communes de son territoire. Ils sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1m³ par foyer fiscal.

Les déchets doivent être sortis la veille au soir du jour communiqué par l'opérateur pour l'enlèvement (début des collectes à 4h du matin).

La collecte des encombrants concerne :

- o Les ferrailles ;
- o Les meubles, les palettes démontées et découpes de bois ;
- o Les matelas et sommiers ;
- o Les portes et fenêtres exemptes de vitrage ;
- o Les jouets en bois et plastique (vélo...).

Important : ***SEULES LES PERSONNES INSCRITES SONT COLLECTÉES.***

Comment s'inscrire ?

- o Par téléphone : 0 801 902 477
- o Par mail : encombrants@coved.fr
- o Sur notre site internet : encombrants-covaltri77.com

En aucun cas les Points d'Apports Volontaires (bacs collectifs) ne doivent être considérés comme des lieux de dépôts des encombrants ! Il s'agit alors de dépôts sauvages passibles de fortes amendes.

PÉRIODE COVID-19

Comment aborder ce bulletin sans faire une parenthèse sur cette période si particulière que nous vivons depuis Mars 2020.

Année spéciale, la Covid-19 est passée par là et a modifié nos comportements ainsi que notre façon de vivre. Les relations ont changé, les gestes chaleureux ne sont plus d'actualité. Même les cérémonies se font en petits comités.

Malgré les difficultés causées par la Covid-19, la nouvelle équipe municipale élue s'est mise en action bien avant son installation officielle pour vous accompagner lors du premier confinement puis, par la suite, pour vous faciliter la vie.

Nous avons donc pour cela effectué une distribution de masques (fournis par le département) par le biais d'un recensement effectué au préalable auprès de chacun d'entre vous.

Nous avons aussi mis en place une solution pour pouvoir permettre une reprise de l'école dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Un investissement conséquent y a été affecté.

Les élections furent également impactées par la COVID-19. Le 1er tour s'est déroulé dans des conditions particulières, dans le respect

des règles de distanciation et des gestes barrières. Une nouvelle équipe a été élue dès le 1er tour. Elle est composée de cinq élus sortants, de 10 nouveaux élus (+2 complémentaires). L'installation du conseil municipal n'a pu avoir lieu que le 23 mai 2020. A l'issue de cette séance d'installation, le maire et les adjoints ont été élus par les nouveaux conseillers et les commissions ont été mises en place.

Les cérémonies ont elles aussi été soumises à des modifications. En effet, aucun rassemblement n'a pu être envisagé.

La COVID-19 ne permet pas cette année au maire de vous présenter tant ses vœux que la nouvelle équipe lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Un bulletin spécial post électoral a été distribué dans les boîtes aux lettres des administrés, permettant ainsi à chacun de « faire connaissance » avec la nouvelle équipe municipale.



ASSAINISSEMENTS

Notre assainissement a «changé de mains», c'est maintenant la Communauté d'Agglomération qui en assure la gestion. Les travaux d'assainissement non-collectif sont toujours en cours. Bien qu'ayant fortement exprimé son désaccord, la commune de Chailly-en-Brie s'est vue contrainte d'accepter ce transfert de compétence, rendu obligatoire par la loi NOTRÉ et la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE

La voirie des Petits-Aulnoys, de la Bretonnière, d'une partie des Champtretôts et de l'accès à l'ARD a été rénovée et restructurée.

L'axe de la voirie aux Petits-Aulnoys a été modifié grâce à l'acquisition d'une parcelle il y a quelques années, afin de sécuriser le secteur. L'objectif était de réduire la fréquentation des véhicules, de rendre difficile le passage des poids lourds (interdiction leur est faite d'emprunter ce hameau, qu'ils ne respectent pas), sans pour autant gêner l'accès aux matériels agricoles ainsi qu'aux véhicules des services comme les BOM (ordures ménagères). Ces travaux sont articulés autour d'un parking, particulièrement pratique en raison de la présence d'un restaurateur.

Le parking de l'école a été agrandi de trente-trois places afin de sécuriser les parcours des enfants et faciliter le stationnement de leurs parents/accompagnateurs. Enfin, le parking du Château de Voisins à lui aussi été finalisé.

Les aides du département et de la région furent précieuses pour l'ensemble des travaux.

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS

Les derniers enfouissements de nos réseaux furent ceux du hameau des Champtretôts. Ce sont maintenant les enfouissements de la Couture qui auront lieu sur l'axe principal.



RÉPARATIONS DIVERSES

Des joints ont été réalisés sur le parking de la salle des fêtes et les nids de poules rebouchés sur une partie de notre voirie. Une partie du trottoir à l'entrée de la rue du Colombier a été renforcée et restaurée. Une restauration des places de parking (qui avait été effacées par le temps) a aussi été effectué sur la place Callagum. En plus d'être utile aux riverains, il offre du stationnement au restaurant de la place.



RÉNOVATION ÉCOLE

Cet été, nous avons recruté un «emploi-jeune». Il nous a permis de redonner un coup de neuf à l'école. Toutes les grilles de l'école ont ainsi été nettoyées puis peintes, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps par manque de temps. Il a aussi collaboré à la réalisation d'un parcours pour le permis piétons et vélos des élèves, dans la cour de l'école.

AVANT



APRÈS



PARCOURS



CHÂTEAU DE VOISINS

Une étude est maintenant lancée pour la rénovation et la transformation du bâtiment en vue d'y installer notre mairie.



AVANCÉE DE LA FIBRE

Le déroulement des câbles sur les différents hameaux de la commune est en cours actuellement. Il faut compter sur un raccordement pour fin 2021.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous sommes aussi en réflexion sur le renouvellement de nos éclairages publics qui commencent à vieillir visuellement.

VIDÉO SURVEILLANCE

Réflexion en cours pour l'installation d'une vidéo-surveillance sur notre commune. C'est un projet sur lequel il nous faut travailler avec vigilance et précision tout en maîtrisant les coûts.

RÉSEAU 4G

Une étude est en cours par les services d'Orange pour l'implantation d'un mât en un point stratégique de la commune. Il permettra à une grande partie de la population une amélioration notable de la réception téléphonique parfois bien difficile sur notre territoire.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

CHAILLY-EN-BRIE - Seine-et-Marne

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 490 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Exercice 2019

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
1 249	838	802	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits CAF	
1214	814	779	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
229	154	316	dont : Impôts Locaux	18,86	40,49
38	26	53	Autres Impôts et taxes	3,16	6,74
194	130	148	Dotations globales de fonctionnement	16,01	18,94
0	0	2	FCTVA	0,00	0,25
105	70	62	Produits des services et du domaine	8,64	8,01
1 016	682	648	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges CAF	
819	550	615	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
333	224	275	dont : Charges de personnel	40,65	44,76
379	254	203	Achats et charges externes	46,24	32,96
11	8	17	Charges financières	1,40	2,70
23	16	44	Contingents	2,85	7,09
8	6	26	Subventions versées	1,02	4,23
233	156	154	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
286	192	420	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
0	0	76	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	18,03
54	36	91	Subventions reçues	18,77	21,56
35	23	13	Taxe d'aménagement	12,07	3,19
0	0	40	FCTVA	0,00	9,46
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
437	293	430	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
367	246	336	dont : Dépenses d'équipement	83,92	78,11
34	23	71	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	7,87	16,51
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,09
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
151	101	10	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	-0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
151	101	10	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
82	55	144	Résultat d'ensemble = R - E		
AUTOFINANCEMENT					
351	235	175	Excédent brut de fonctionnement	28,90	22,39
394	265	164	Capacité d'autofinancement - CAF	32,49	21,09
360	242	93	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	29,65	11,98
ENDETTEMENT					
251	168	612	Encours total de la dette au 31 décembre N	20,66	78,56
249	167	597	Encours des dettes bancaires et assimilées	20,50	76,60
249	167	596	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	20,50	76,54
46	31	87	Annuité de la dette	3,78	11,16
801	537	443	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases Imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes Imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
1 568	1 053	1 163	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	40
1 106	743	986	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
106	71	64	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des Impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la	
140	94	144	Taxe d'habitation (y compris THLV)	8,90	12,40	
172	115	152	Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,50	15,41	
46	31	26	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,09	43,64	

Source DGFIP

VOEUX DU MAIRE

Cette année les vœux du maire n'ont pu être organisés comme les fois précédentes.

PRÉSENTS DE FIN D'ANNÉE

Pour ces fêtes de fin d'année, nous avons offert aux anciens de notre village un panier repas distribué par l'équipe municipale. Nous avons aussi distribué aux enfants de l'école un sachet de chocolats.

8 MAI - 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts lors de chaque commémoration, hélas sans public, avec seulement la présence du maire et de certains élus.

11 NOVEMBRE



INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS À COULOMMIERS

Chailly-en-Brie était conviée le 19 septembre dernier, lors de la journée du patrimoine, à l'inauguration du monument 1870. Les noms des combattants de 7 autres communes tombés pendant la guerre franco-prussienne sont gravés sur ce monument.



HOMMAGE À NOS ANCIENS, QUI
ONT DONNÉ LEUR VIE POUR NOUS.

QUELLE ANNÉE

La dernière fois que nous donnions des nouvelles de notre école, nous parlions de projets, de spectacles et de sorties scolaires ! Nous nous préparions à aborder 2020 avec enthousiasme. Nous étions loin d'imaginer les grands bouleversements qui nous attendaient, ni les défis que nous avons encore à relever aujourd'hui !

A condition d'être suffisamment vieux, on se souvient tous précisément du 21 juillet 1969, le jour où Neil Armstrong a marché sur la Lune : où et avec qui on était, les réactions de nos proches, ce que l'on a ressenti... De la même manière, tous les enfants de Chailly en Brie garderont une trace indélébile de ce vendredi 13 mars 2020, le jour où leurs enseignantes leur ont appris que l'école fermait et leur ont fait remplir leurs cartables de tout ce dont ils auraient besoin pour faire classe ... à la maison ! Un cartable bien plus impressionnant que celui de veille de grandes vacances !

Depuis, nos petits Caïbotins font comme tous les enfants du monde, ils s'adaptent ! Alors, certes, toutes nos sorties ont été annulées, nous ne pouvons plus participer aux rencontres sportives habituelles, nous n'avons plus de marché de Noël, plus de journées portes ouvertes, plus de sport en intérieur... Mais...



...NOUS CONTINUONS D'APPRENDRE

Nous avons appris à éternuer dans nos coudes et à dire bonjour avec nos pieds ;
 Nous avons appris à jouer à la maîtresse avec les parents ;
 Nous avons appris à marcher en file indienne et à rire sous nos masques ;
 Nous avons appris des mots compliqués tels que « hydroalcoolique », « distanciation » et « pandémie » ;
 Nous avons appris à nous laver les mains en chantant et à envoyer des mails aux maîtresses ;
 Nous avons appris la différence entre un virus et une bactérie ;
 Nous avons appris ce qu'est un pangolin, un protocole sanitaire, un geste barrière ;
 Nous avons appris à ne pas nous brasser ni nous embrasser ;
 Nous avons appris à nous amuser à distance et à faire classe dans les courants d'air ;
 Nous avons appris à faire des efforts pour protéger nos proches ;
 Nous avons appris à être patients car bientôt notre vie redeviendra comme avant.

NOUS CONTINUONS À ÊTRE UNE ÉCOLE

grâce aux services municipaux qui font tout leur possible pour que nos élèves soient accueillis dans les meilleures conditions, aux parents qui nous font confiance, à Vivre Son Ecole qui n'a pas oublié Noël, aux Conseillers Municipaux qui ont distribué les chocolats et nous ont offert un spectacle de fin d'année, à Mme Saudin qui a mis ses talents de professeur d'EPS à notre disposition, aux nouveaux enseignants qui ont rejoint l'équipe, aux deux Volontaires de Service Civique qui nous accompagnent avec dynamisme dans toutes nos activités, au personnel de cantine et de garderie avec qui nous travaillons main dans la main et aux hirondelles qui sont venues nicher en nombre au moins de juin.



EN ATTENDANT LEUR RETOUR JOYEUX ET CELUI
DES BONNES NOUVELLES, L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE
PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 2021 !



L'aventure du vivant est toujours au cœur de l'établissement agricole de La Bretonnière, qui propose des formations dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement paysager, des services aux personnes et du commerce.

Le contexte inédit que nous vivons depuis mars 2020 n'a pas freiné la dynamique de projet de l'établissement.

Ainsi, le lycée a étendu son offre de formation avec l'ouverture d'une nouvelle formation à la rentrée 2020 : le CAP Services aux Personnes et Vente en Espace rural (SAPVER).

Le CAP SAPVER permet une insertion professionnelle dans les domaines des services à la personne ou de la vente. Il prépare également à une poursuite d'études, notamment dans les formations proposées à la Bretonnière : le baccalauréat professionnel SAPAT au lycée ou le baccalauréat Technicien Conseil Vente par apprentissage.

L'établissement s'est engagé dans la mise en œuvre du dispositif ERASMUS qui offre aux jeunes, comme aux personnels, la possibilité de bénéficier de stages individuels en Europe. Ce projet, lancé en 2019, a d'ores et déjà connu un grand succès, malheureusement contraint par le contexte sanitaire actuel.

*Monsieur Antoine HEUSELE
Président du Conseil d'Administration*

*L'équipe de direction :
Didier JAHAN : Directeur
Jacques GASCHARD : Directeur-Adjoint
Fred NUMA : Directeur du CFA
Jean-Claude WAGNY : Directeur de
l'exploitation*

*Hélène DHAUSSY : Secrétaire générale
Céline PREVOST : Conseillère Principale
d'Éducation*

*Les personnels, les élèves et les apprentis de La
Bretonnière,
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2021.*



Contacts Breto Saveurs
Tél : 01 64 75 87 55
Portable : 06 01 35 66 88
Facebook Breto Saveurs

Un magasin, situé au cœur de l'établissement qui propose des produits fermiers de La Bretonnière (caissette d'agneau, volailles fermières, jus de pomme AB...), des agriculteurs Briards ou d'autres lycées agricoles en France, pour retrouver les saveurs des produits de nos terroirs.

LA BRETONNIÈRE C'EST AUSSI :

Une exploitation agricole de polyculture-élevage, certifiée ISO 14001, au service de la pédagogie, un internat ouvert aux élèves, étudiants et apprentis, des installations sportives (halle de sport, terrains de sport...), des plateaux techniques pour les formations à l'aménagement paysager et aux services à la personne...

Contact : EPLEFPA La Bretonnière - 67, rue du Séquoia - La Bretonnière - 77120 Chailly-en-Brie
Tèl : 01.64.75.87.50 - E-mail : epl.la-bretonniere@educagri.fr - Site : www.labretonniere.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



"VIVRE SON ÉCOLE"

L'association VSE a pour but de récolter des fonds afin de financer une partie des sorties et manifestations des enfants à l'école. Elle soutient financièrement les projets de l'école, ainsi que les sorties pédagogiques des classes et ce, dès la maternelle, grâce à l'investissement de parents bénévoles.

Malheureusement au vu de la situation actuelle et de la crise sanitaire, l'activité est à l'arrêt. Plusieurs manifestations auraient dû avoir lieu :

- la collecte des friandises dans la commune pour Halloween. Encore merci aux habitants qui jouent le jeu et gâtent les enfants !

- Le goûter de Noël, intense préparation pour les bénévoles pour que les enfants puissent, autour de la vente de livres par les enseignants, participer à des ateliers créatifs en dégustant des crêpes, des friandises,... Moment très chaleureux pour les enfants comme pour les parents !

Dans la matinée, le Père Noël et sa lutine rendent visite aux enfants en distribuant des sachets de friandises.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Loto : 7 mars 2021

Kermesse : 20 juin 2021

(sous réserve des dispositions sanitaires)

Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à mener nos actions pour le plus grand bonheur des enfants.

Si vous souhaitez vous investir au sein de l'association, vous amuser et apporter votre dynamisme à notre groupe, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'un d'entre nous.

Toute l'équipe VSE vous souhaite une très bonne année 2021!!



ANIMATION CAÏBOTINE

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Voici le calendrier de nos manifestations 2021.
Bien sûr si la crise sanitaire nous le permet.

CONTACTS

Pour tous renseignements ou réservation :
01.64.03.36.73

Prenez soin de vous et vos familles.



Dimanche 14 Mars : Repas Dansant



Dimanche 16 Mai : Brocante



Dimanche 24 Octobre : Repas Dansant



Dimanche 28 Novembre : Bourse aux jouets



Vendredi 31 Décembre : Réveillon

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021!



LES ACTIVITÉS

L'association regroupe trois activités, qui ont lieu à la salle des fêtes de Chailly-en-Brie :

- o Des cours de dessin et peinture (aquarelle, acrylique, huile), avec les conseils de Tino CERDAN, se déroulent tous les jeudis soir de 18h00 à 20h30.

- o Des activités de travaux manuels sont animées par Marie France ANCELIN, Chantal LAURENS et Eliane DOUTEAUX, le lundi tous les 15 jours : couture, cartonnage...

Pour participer à ces deux activités il est demandé une cotisation de 10 euros par an. Pour inscription et demande de renseignements, téléphoner à la mairie ou se rendre à la salle des fêtes aux horaires des cours. Nous espérons vous voir nombreux dans nos ateliers.

- o Une exposition Artistique et Artisanale a lieu régulièrement en avril.

En 2020, les règles sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19 nous ont contraints à annuler l'exposition Artistique dont le peintre à l'honneur était Jacques PAVIET, et à interrompre les cours de peinture et de travaux manuels.

Nous espérons reprendre une activité normale dès que possible. Nous attendons des jours meilleurs pour programmer une exposition.

L'association CHAILLY CREATION est basée à Chailly-en-Brie (mairie).

Le bureau de l'association est composé de :

- o Président : Joseph CERDAN
(Coulommiers)

- o Vice Présidente : Fabienne VERDIER
(Chailly-en-Brie)

- o Trésorière : Marie France ANCELIN
(Coulommiers)

- o Secrétaire : Marie Christine GRASSI
(Coulommiers)

- o Secrétaire Adjointe : Evelyne HUTIN
(Coulommiers)



PRÉAMBULE

Tout au long de l'année nous sommes confrontés au nombre grandissant d'incivilités en tous genres.

La municipalité n'ayant ni les moyens matériels, ni les moyens humains, de faire front à ces désagréments, il est nécessaire de faire appel à la bonne volonté de chacun dans l'intérêt général. Rappelons qu'il appartient au Maire et à ses adjoints de prendre toutes les mesures utiles de nature à assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

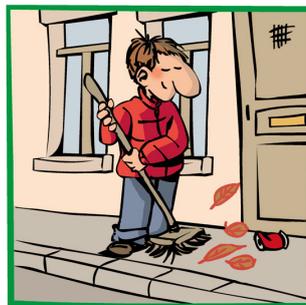
ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVAUX

En toute saison, chacun est tenu de balayer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur ou, s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur, au devant de son immeuble bâti ou non bâti en veillant à ne pas obstruer les regards.

Outre cet entretien, les habitants devront arracher l'herbe sur les trottoirs pour permettre un bon écoulement des eaux pluviales. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Ils devront aussi nettoyer les végétaux. L'élagage des arbres, des arbustes, haies et autres plantations incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue...Ou chez son voisin.

En cas de neige, il est nécessaire, afin d'éviter tout accident, de déneiger le devant de votre habitation. En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois aux abords de votre logement.



LA PROTECTION DE NOS BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Sauf autorisation, il est interdit d'apposer sur les biens et édifices publics des inscriptions, affiches, autocollants, jalonnements, autres que ceux réglementaires, excepté aux emplacements réservés à cet effet.

VOS BACS À DÉCHETS

Nous rappelons que chacun de vos bacs à déchets doit être rentré dans votre propriété après chaque collecte. Il ne doit en aucun cas rester sur les trottoirs.

RÉGLEMENTATIONS PRÉFECTORALES

Propreté canine :

Les chiens doivent être tenus en laisse et pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire. Ce dernier doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections, et se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour les ramasser. Cet arrêté a été également l'occasion de rappeler l'interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique et dans le réseau d'assainissement.

Afin de préserver notre beau territoire et notre cadre de vie, nous vous remercions de bien vouloir mettre en application, à votre niveau, les différentes prescriptions de l'arrêté général de propreté et salubrité.

Rappelons les arrêtés préfectoraux réglementant le bruit et le brûlage des déchets verts.

Le Feu :

Les feux sont réglementés par l'arrêté préfectoral en vigueur. Le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, par des particuliers, des entreprises d'espaces verts ou les communes et leurs groupements, est interdit.

Le Bruit :

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral n° 00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7h00 à 20h00 les jours ouvrés ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 ;



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

DÉPÔT SAUVAGE - CONTENAIRE TEXTILE

De plus en plus de dépôts sauvages sont constatés sur notre commune, des gravats dans les chemins communaux ou privés, sans compter les véhicules calcinés, des déchets de toutes sortes, au



piéd des moloks et des réceptacles textiles au Martroy ou à la salle des fêtes. Nous vous invitons à communiquer à la Mairie les renseignements nécessaires en cas de flagrant délit : plaque d'immatriculation, type et couleur du véhicule. Ceux-ci seront communiqués à la police pour intervention. Il n'est pas utile d'intervenir directement, ni de prendre des risques concernant ces prises de renseignements.

Sachant que le déblaiement de tous ces déchets est à l'entière charge de notre commune, qui dit charge dit impôts, voilà pourquoi ce genre de comportement ne doit laisser personne indifférent.

INSALUBRITÉ DU CIMETIÈRE : LA NATURE REPREND SES DROITS

Le problème récurrent de «l'insalubrité» du cimetière en période propice à la végétation, reste pour le moment non solutionné.

Depuis maintenant plusieurs années le «Zéro phyto» pose des soucis et impacte nos services techniques. En effet, le temps passé à désherber pénalise une partie du temps consacré à l'entretien d'autres lieux. Toutes les communes connaissent maintenant cette problématique. Certains y répondent par une bétonisation extrême, d'autres par un engazonnement total des allées. Ailleurs, des mouvements citoyens se font connaître pour accompagner la collectivité, en consacrant un peu de leur temps à son service, en s'aidant d'une binette... En milieu rural, cette hypothèse de travail mériterait d'être développée. Avis aux volontaires.

PERTES DES VALEURS RÉPUBLICAINES

Élus préféré des Français, le rôle du Maire devient de plus en plus délicat. Déjà confronté au désengagement de l'état et de la perte de pouvoir grignoté par les intercommunalités, le poids des responsabilités n'en reste pas moins présent. La fracture est marquante entre la réalité du terrain, vécue tous les jours par les élus, et certaines mesures législatives. Cette différence est flagrante au sujet de la sécurité, des incivilités, des dépôts sauvages et de la problématique des gens du voyage. Ce malaise ressenti par les élus locaux s'exprime également au quotidien, au travers des réactions de certains habitants. Cela commence par le désintérêt croissant au regard des élections. Dans notre commune, comme dans tant d'autres, le taux de votants atteint à peine 30%! Dans ces conditions, quelle valeur ont ces élections? Que devons-nous en déduire? Que devons-nous déduire d'un même taux de participation aux élections de parents d'élèves, pour lesquelles il n'est même pas nécessaire de se déplacer? Pour terminer, nous devons également faire face à des comportements totalement inappropriés de certains administrés dus bien souvent au manque de connaissances du fonctionnement de la collectivité. S'il y a des droits vis-à-vis des administrés, il n'y a pas moins de devoirs vis-à-vis de la collectivité.

CARTES D'IDENTITÉS

Nous vous rappelons que la commune de Chailly-En-Brie n'est plus habilitée depuis le 28 février 2017 à établir vos cartes d'identité.

Les communes suivantes sont habilitées à cette demande :

- Coulommiers ;
- La Ferté-Gaucher ;
- La Ferté-Sous-Jouarre ;

Vous perdez vos documents administratifs, que faire et où aller ?

VOTRE CARTE NATIONAL D'IDENTITE

Ne vous présentez pas au commissariat de police ou à la police municipale. Déclarez la perte de votre carte d'identité aux autorités de police seulement si vous ne souhaitez pas en redemander immédiatement une nouvelle. La déclaration de perte se fera au guichet de la mairie de votre choix au moment du dépôt de votre dossier, et jointe au formulaire de demande.

VOTRE CARTE GRISE

Il faut effectuer votre demande de renouvellement sur le site internet de l'ANTS.

LE RECENSEMENT CITOYEN

Toute personne de nationalité française, ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- ✓ De ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté ;
- ✓ De ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'Etat avant l'âge de 25 ans ;
- ✓ De ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Le jeune doit se présenter en Mairie muni :

- ✓ D'une pièce d'identité justifiant de la nationalité Française ;
- ✓ D'un livret de famille à jour ;
- ✓ D'un justificatif de domicile ;

Le jeune français doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

A noter aussi que le jeune âgé de moins de 18 ans doit se faire recenser avec la présence d'un de ses parents.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

A compter du 1er Janvier 2021, la sous-préfecture de Fontainebleau ne sera plus compétente pour traiter les dossiers de médailles d'honneur, le pôle départemental décorations sera désormais rattaché à la préfecture.

Les demandes de médaille d'honneur du travail **devront impérativement être effectuées par l'employeur par voie dématérialisée :**

- ✓ Avant le 1er mai pour la promotion du 14 juillet
- ✓ Avant le 15 octobre pour la promotion du 1er janvier

Toute demande adressée par courrier postal est désormais irrecevable et ne sera pas instruite. Toute demande, qui serait effectuée par une autre personne que l'employeur, est désormais irrecevable et ne sera pas instruite.

LE PACS

Pacte Civil de Solidarité

Les couples domiciliés à Chailly-En-Brie ou y élisant résidence commune peuvent, depuis le 1er Novembre 2017, accomplir leur démarche auprès de la Mairie.

L'envoi des documents (par courrier postal ou courriel) sera complété et accompagné des pièces requises (en photocopie ou numérisées). Un examen des pièces de votre dossier sera effectué par le service de l'état civil qui fixera un rendez-vous destiné à l'enregistrement du PACS par l'officier d'état civil. Les originaux des pièces seront à envoyer par courrier avant le rendez-vous en mairie.

N'hésitez pas à contacter le service de la mairie qui vous renseignera sur les pièces à fournir.

Elles sont également disponibles sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/N144>

ÉLECTIONS

En ligne :

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- ✓ Justificatif de domicile ;
- ✓ Justificatif d'identité ;

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Sur place (dans la mairie de votre choix):

Par vous-même : Vous devez fournir les documents suivants :

- ✓ Justificatif d'identité ;
- ✓ Justificatif de domicile ;
- ✓ Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie)

Par une personne vous représentant : pour cela, vous devez lui fournir :

- ✓ Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir ;
- ✓ Votre justificatif d'identité ;
- ✓ Votre justificatif de domicile ;
- ✓ Le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).



HORAIRES MAIRIE

Ouverture au public de votre mairie:

Depuis le 1er Janvier 2021 la mairie est ouverte tous les matins de 9h à 12h du lundi au samedi, sauf le mercredi.

Permanence du maire et de ses adjoints le samedi matin sur rendez-vous.

PERSONNEL COMMUNAL

Dès le début du confinement de mars dernier, les agents techniques ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence, tout en restant à disposition de la collectivité en cas de besoin.

Le personnel administratif est resté présent ou en télétravail, accompagné de M. le Maire et ses adjoints, pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Un grand merci à tout le personnel communal pour sa disponibilité et sa volonté à rouvrir l'école et les services périscolaires.

Merci pour cette cohésion d'équipe : Valérie, Ana, Lindsay, Édith, Christine, Florence, Jean Claude, Yvan, Stéphanie et Annabelle.

Bienvenue à Isabelle succédant à Christine au sein de l'école Geoffroy Saint Hilaire en qualité d'ATSEM, et à Élisabeth en qualité de secrétaire de mairie venant compléter l'équipe administrative en place.

VALÉRIE ET ISABELLE



SERVICE DE GARDERIE

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Pour les enfants nés en 2018 et uniquement les nouveaux arrivants sur la commune.

Le changement de classe ne nécessite pas une réinscription en mairie.

Dépôt du dossier en Mairie uniquement sur rendez-vous :

- Mercredi 10 Février 2021 de 8h45 à 12h15
- Mercredi 17 Février 2021 de 8h45 à 12h15

Pour la prise de rendez-vous merci de nous contacter aux heures d'ouverture :

Du lundi au samedi de 9h à 12h sauf le mercredi
ou par mël : secretariat.chaillyenbrie@orange.fr

DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents originaux suivants sont à présenter lors de la pré-inscription en mairie :

- Le livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité des deux responsables légaux ;
- Un justificatif de domicile ;
- Le carnet de santé de l'enfant à inscrire ;
- Certificat de radiation (si inscrit dans une autre école précédemment).

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Muni de la fiche de pré-inscription qui vous aura été remise en mairie, vous pourrez alors prendre rendez-vous à l'école auprès de la directrice Mme MORINI-DORNIER qui validera l'admission de votre enfant.

Pour la prise de rendez-vous, merci de contacter par mël : ce.0770220w@ac-creteil.fr



INSCRIPTIONS
CANTINE ET
PÉRISCOLAIRES



Commune de Chailly-en-Brie
Cantine et périscolaire

PIÈCE À FOURNIR AU DOSSIER

1 photo d'identité
Attestation d'assurance 2021-2022
Cartes d'identités recto/verso des personnes autorisées en cas de changement, à reprendre votre enfant en cas d'urgence et/ou de sortie
Cartes d'identités recto/verso des parents

DOSSIER D'INSCRIPTION

A compter du 1er juin 2021 :

Renouvellement inscription (vous possédez un espace parent) le dossier est à télécharger sur l'espace parent - Onglet DOCUMENTS

Première inscription : le dossier est à demander par mèl.

Le dossier sera à déposer en mairie sur rendez-vous entre le 08/06/2021 et le 26/06/2021.

Pour convenir d'un rendez-vous :

secretariat.chaillyenbrie@orange.fr

☒ 01.64.03.09.61
de 9h00 ☎ 12h00 sauf le mercredi



LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

CONTACTS

Pour toute demande d'inscription ou de renseignements contacter:

Mèl : enfance.ccpc@charlotte3c.fr
Tel : 0674.24.63.78
Fixe : 01.64.03.83.23
www.charlotte-loisirs.fr



DATES DES VACANCES SCOLAIRES

HIVER 2021 : du samedi 13 février 2021 au
lundi 1er mars 2021

PRINTEMPS (Pâques) 2021 : du samedi 10
avril 2021 au lundi 26 avril 2021

ÉTÉ (Grandes vacances) 2021 : A compter
du 6 juillet 2021



DOSSIER URBANISME

Il est indispensable de vous mettre en règle avant d'entreprendre des travaux, quelle que soit leur nature (même les clôtures). N'hésitez à aucun moment à vous rapprocher des services de la mairie, qui sont en mesure de vous renseigner. Au besoin un élu peut vous recevoir sur rendez-vous. Toute construction, agrandissement ou autre, sera validé par un certificat de conformité à l'achèvement des travaux. Si les travaux sont non-conformes, alors ils ne seront pas validés. La conséquence d'une non-conformité peut jouer sur la valeur de votre bien lors de sa revente. Le non-respect

des travaux, la non concordance avec le permis de construire ou avec la demande préalable délivrée ainsi que l'application des règles de l'urbanisme, peuvent non seulement conduire au refus de conformité mais aussi à l'établissement d'un procès-verbal. La mise en conformité peut quelquefois relever d'un permis modificatif. Une destruction des travaux peut aussi être exigée. Il peut enfin y avoir constat du non-respect de la nature des travaux, sans qu'aucune demande de validation de votre part n'ait été demandée.

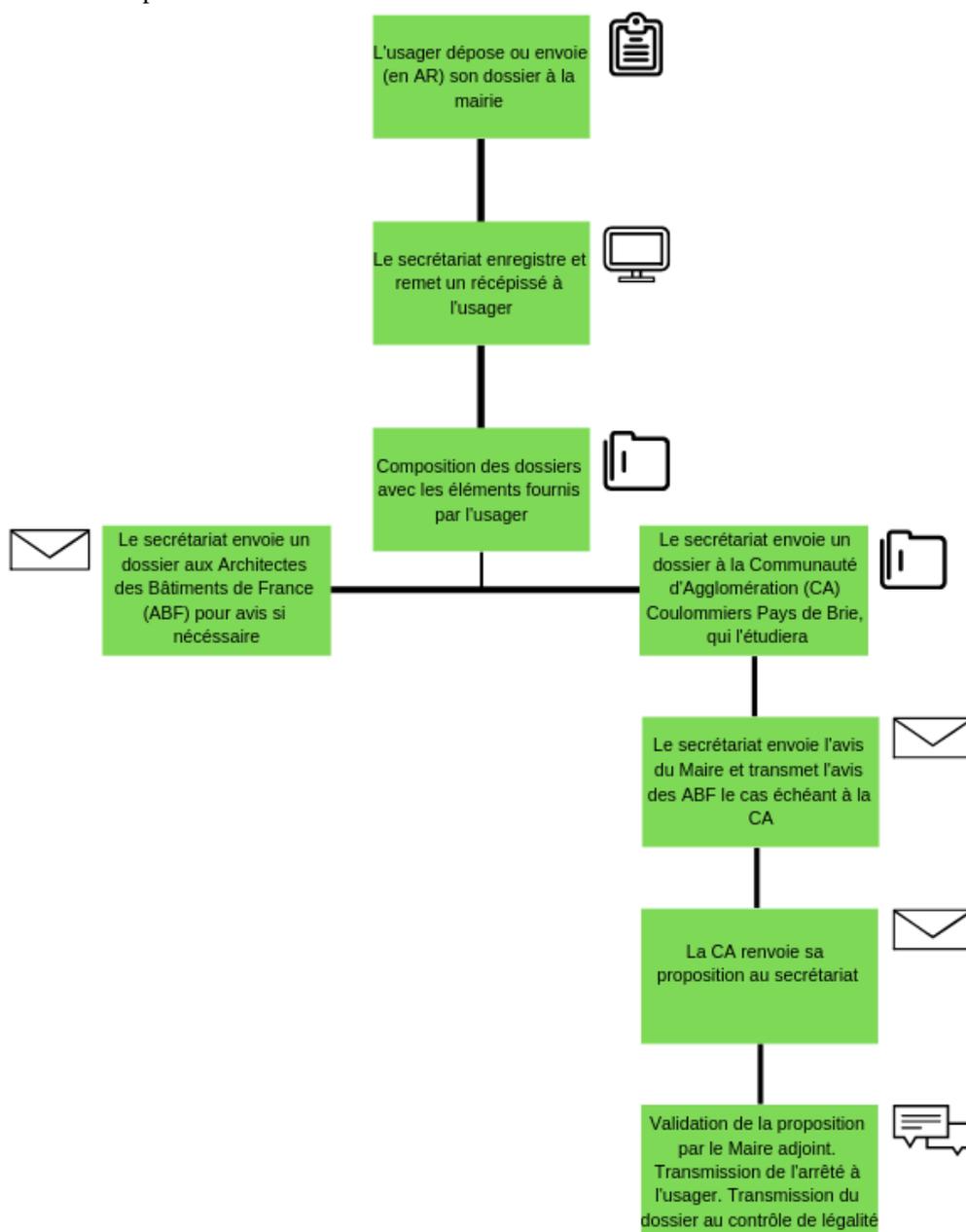
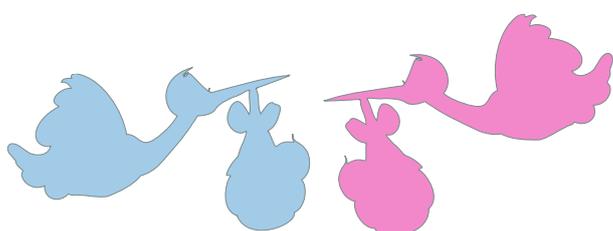


TABLEAU RÉCAPITULATIF

Document	Travaux concernés	Cerfa	Nombre d'exemplaires	Délai d'instruction	Validité
Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain	13410 *04	2 exemplaires	1 mois	18 mois prolongation possible
Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	13410 *04	4 exemplaires ou 5 exemplaires en zone ABF	2 mois	18 mois prolongation possible
Déclaration préalable (DP)	Travaux sur une maison ou une annexe Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur Construction de piscine Construction d'un mur ou d'une clôture Installation panneaux solaires... Travaux entraînant un changement de destination sans modification extérieure Lotissement et division foncière non soumis a permis d'aménager	13703 *06 13404 *06 13702 *05	4 exemplaires ou 5 exemplaires en zone ABF	1 mois 2 mois en zone ABF	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
Permis de construire (PC)	Constructions maison individuelle Travaux créant une surface de plancher supérieure à 40m ² . Toutefois, entre 20 m ² et 40 m ² , un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction a plus de 150 m ² une fois les travaux achevés Changement de destination avec travaux sur la façade ou structure porteuse	13406 *06 13409 *06	4 exemplaires ou 5 exemplaires en zone ABF	2 mois 4 mois en zone ABF	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
Permis d'aménager (PA)	Création de lotissements Aménagements divers (camping...)	13409 *06	4 exemplaires ou 5 exemplaires en zone ABF	3 mois 4 mois en zone ABF	3 ans prolongation sous certaines conditions
Permis de démolir (PD)	Démolition partielle ou totale d'une construction sans reconstruction Avec reconstruction : PC	13405 *05	4 exemplaires ou 5 exemplaires en zone ABF	2 mois 4 mois en zone ABF	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an

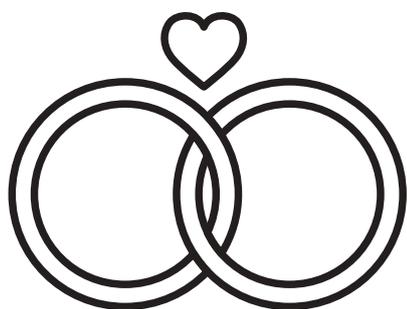
NAISSANCE

- ▶ Mylann LE CAM né le 19/10/2020



MARIAGE

- ▶ Eric ANGER et Sandrine DESIRE
– le 19/09/2020
- ▶ Cédric ADAMCZYK et Peggy MATHON
– le 21/11/2020
- ▶ Alexandra LEVEQUE et France LOPEZ –
le 21/11/2020



DÉCÈS



- ▶ JAMET Roger - le 30/12/2019
- ▶ BOILEAU Christian - le 07/01/ 2020
- ▶ ZIVOJINOVIC Tomislav – le 25/02/2020
- ▶ LORIEL Michel – le 20/04/2020
- ▶ COLIN Georges – le 05/05/2020
- ▶ DOS SANTOS SOARES Fernanda – le 18/05/2020
- ▶ SEVIN Denise – LE 11/08/2020
- ▶ GATT Georgette – le 30/09/2020
- ▶ DANIEL Joséphine – 13/10/2020
- ▶ MOUILLERON Michel - 10/11/2020
- ▶ ANGOT Alain – 13/11/2020

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Une caution de 800 € est demandée ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant l'évènement.

La location de la salle s'entend d'office pour un week-end. La commune peut néanmoins devoir disposer de la salle. Dans ce seul cas la réservation à la journée sera possible.

Période	Commune	
	Week-end	1 jour en semaine
1 ^{er} mai au 30 septembre	362.00 €	184.00 €
1 ^{er} octobre au 30 avril	413.00 €	209.00 €

Période	Hors Commune	
	Week-end	1 jour en semaine
1 ^{er} mai au 30 septembre	724.00 €	368.00 €
1 ^{er} octobre au 30 avril	826.00 €	418.00 €

TARIFS CIMETIÈRE

- **Concession** de terrain de deux mètres carrés

Concession de terrain cinquantenaire : 571 €

Concession de terrain trentenaire : 294 €

Location du caveau provisoire 15€ par jour.

- **Columbarium**

Case funéraire pour une durée de 15 années : 483 €

Case funéraire pour une durée de 30 années : 820 €

Merci de communiquer à la mairie tout changement d'adresse afin de faciliter la recherche des membres de la famille lors des renouvellements de concession.

La commune de Chailly-en-Brie n'assure pas l'entretien des sépultures de particuliers. Le concessionnaire ou ses ayants droit sont responsables de l'entretien de la tombe et du bon état de sécurité des monuments aménagés dans chaque cimetière.

Toute concession perpétuelle en état d'abandon peut faire l'objet d'une procédure de reprise par la commune.

Pour toutes les autres concessions, merci de prendre contact avec les services administratifs afin de procéder soit au renouvellement, soit de votre intention ne pas renouveler la concession.

Toutes les concessions temporaires, deux ans après leur date d'expiration, peuvent faire l'objet d'une reprise par la commune. La commune peut procéder à l'exhumation des corps, puis les faire déposer à l'ossuaire.

À cette issue, l'emplacement est remis à disposition. Cette procédure est également valable pour les cases d'un columbarium.

BONNE CONTINUATION EN BRETAGNE CHRISTINE !!!

Christine, ATSEM depuis 2002 au sein de l'école maternelle de Chailly-en-Brie, également animatrice à la garderie, ne laisse que de bons souvenirs aux enfants, aux parents, à l'équipe pédagogique, aux collègues et aux élus qui ont eu le plaisir de travailler avec elle. Ses missions ont toujours été remplies avec beaucoup de sérieux et de motivation.

Merci Christine DUPONT d'avoir chouchouté nos jeunes Caïbotins !



MERCI ROGER DRIOT

31 ans de mandat réalisés au service de la municipalité de Chailly-en-Brie en tant qu'adjoint et conseiller municipal.

Quelle surprise pour Roger Driot de se voir remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL, par Jean-François LEGER lors de la cérémonie de vœux 2020.



BONNE ANNÉE 2021 !!